

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	<p>PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER</p>
Procès verbal du 7 mars 2011	<p>Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 7 mars 2011 à 20 h.</p> <p>Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Yvon Martineau, Normand Raby, Christian Marcoux et David Boissonneault, et la conseillère Geneviève Ruel, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.</p> <p>Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.</p>
Ordre du jour du 7 mars 2011	<p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 7 mars 2011</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 <i>PRIERE</i> 2 <i>MOT DE BIENVENUE</i> 3 <i>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i> 4 <i>AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR</i> 5 <i>SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX</i> 6 <i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</i> <ol style="list-style-type: none"> 6.1 Présentation des comptes 6.2 Souper avec le vérificateur 6.3 Autorisation de la municipalité pour la gestion de l'OMH 6.4 Modification de la couverture d'assurance pour l'Édifice St-Louis 6.5 Dépôt du certificat d'enregistrement pour le règlement 295 6.6 Autorisation de signature du bail avec le CPE La Girouette 6.7 Abrogation de la résolution 002-01-2010 6.8 Abrogation du règlement 283 pour le cautionnement industriel 7 <i>TRANSPORT</i> <ol style="list-style-type: none"> 7.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de compte 2010 7.2 Autorisation de tenir une activité de financement pour le Relais pour la vie 8 <i>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</i> <ol style="list-style-type: none"> 8.1 Pétition pour le droit de passage des VTT dans la rue Beaudoin 8.2 Adoption du règlement 293 modifiant le règlement de zonage 124 dans la zone 34 IA 8.3 Adoption du second projet de règlement 294 modifiant le règlement de zonage 124 dans la zone 40 Ra/C 9 <i>LOISIRS ET CULTURE</i> <ol style="list-style-type: none"> 9.1 Augmentation des heures du coordonnateur des loisirs 9.2 Contribution annuelle à la bibliothèque Graziella-Ouellet 9.3 Installation d'une sortie d'eau à la patinoire de l'École Bon-Pasteur 10 <i>CORRESPONDANCE</i> <ol style="list-style-type: none"> 10.1 Bilan de la Journée Normand-Maurice 2010 10.2 Brunch thématique sur le gaz de schiste 10.3 Rapport d'activités et financier 2010 Partenaires 12-18 Érable 11 <i>PERIODE DE QUESTIONS</i> 12 <i>VARIA</i> <ol style="list-style-type: none"> 12.1 Demande de contribution Cadets de l'aviation 12.2 Demande d'aide financière Association des personnes handicapées de l'Érable inc. 12.3 Demande d'aide financière Association de la fibromyalgie des Bois-Francis 12.4 Publicité Guide des services cyclistes 2011 12.5 Publicité régionale Guide des services cyclistes 2011 12.6 Soirée bénéfice ORAPÉ 12.7 Demande de réouverture de la clinique sans rendez-vous CLSC avec présence médicale

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



	<p>Lettre de félicitations à Madame Nathalie Vachon Soirée des bénévoles Demande de carte de crédit pour la municipalité</p>						
	<p>13 <i>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE</i> 14 <i>LEVÉE DE LA SEANCE</i></p>						
<p>Ouverture de la séance</p>	<p>Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.</p>						
<p>053-03-2011 Adoption de l'ordre du jour</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.</p> <p>ADOPTÉE</p>						
<p>054-03-2011 Inversion de l'ordre du jour</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.</p> <p>ADOPTÉE</p>						
<p>055-03-2011 Présentation des comptes</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : YVON MARTINEAU IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :</p> <table> <tr> <td>Chèques numéros 9993 à 10048</td> <td style="text-align: right;">292 755.79 \$</td> </tr> <tr> <td>Autres paiements effectuées par la directrice générale</td> <td style="text-align: right;">24 517.25 \$</td> </tr> <tr> <td>Grand total des paiements</td> <td style="text-align: right;">317 273.04 \$</td> </tr> </table> <p>ADOPTÉE</p>	Chèques numéros 9993 à 10048	292 755.79 \$	Autres paiements effectuées par la directrice générale	24 517.25 \$	Grand total des paiements	317 273.04 \$
Chèques numéros 9993 à 10048	292 755.79 \$						
Autres paiements effectuées par la directrice générale	24 517.25 \$						
Grand total des paiements	317 273.04 \$						
<p>056-03-2011 Souper avec le vérificateur</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise une dépense pour le souper avec le vérificateur pour l'analyse des états financiers 2010. La somme d'environ 200\$ sera puisée au poste Relations extérieures – élus (02 11000 493).</p> <p>ADOPTÉE</p>						
<p>057-03-2011 Autorisation de la municipalité pour la gestion de l'OMH</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise que la gestion de l'OMH soit effectué par la directrice générale de la municipalité avec l'aide de son adjointe et permet que certaines tâches soient effectuées pendant les heures de bureau de la municipalité.</p> <p>ADOPTÉE</p>						
<p>058-03-2011 Modification de la couverture d'assurance pour l'Édifce St-Louis</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise que la police d'assurance pour l'Édifce St-Louis soit modifiée</p>						

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



afin d'avoir une couverture de 1 500 000\$ au coût de 2 100\$ suite aux rénovations majeures effectuées. La somme supplémentaire requise sera puisée au poste Assurances générales (02 13000 421).

ADOPTÉE

Dépôt du certificat d'enregistrement pour le règlement 295

En conformité avec l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la directrice générale dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 295 décrétant le financement de la contribution de la municipalité dans le cadre des programmes municipaux d'aide financière complémentaire au programme Accèslogis Québec de la Société d'Habitation du Québec. Aucune personne habile à voter n'est venu apposer sa signature dans le registre ouvert lors de cette journée d'enregistrement et il est donc réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

059-03-2011
Autorisation de signature du bail avec le CPE La Girouette

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL **IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer le nouveau bail du CPE La Girouette concernant la location des locaux à l'Édifice St-Louis.

ADOPTÉE

060-03-2011
Abrogation de la résolution 002-01-2010

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY **IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal abroge la résolution 002-01-2010 intitulée «Autorisation de cautionnement en faveur de la Corporation de développement économique de Lyster».

ADOPTÉE

061-03-2011
Abrogation du règlement 283 pour le cautionnement industriel

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL **IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal abroge le règlement numéro 283 intitulé «Règlement autorisant la municipalité à dépenser, à des fins industrielles, un montant n'excédant pas 1 000 000\$.»

ADOPTÉE

062-03-2011
Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de compte 2010

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 195 511\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisés par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

POUR CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT **IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité,

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

063-03-2011

Autorisation de tenir une activité de financement pour le Relais pour la vie

SUR LA PROPOSITION DE : YVON MARTINEAU IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la tenue d'une activité de financement organisée par les membres du Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer, au coin des rue Bécancour et Laurier, le 22 mai 2011 de 9 h à 17 h.

QUE le conseil municipal demande à l'organisation de lui transmettre avant l'événement une copie conforme de la preuve d'assurance.

ADOPTÉE

Pétition pour le droit de passage des VTT dans la rue Beaudoin

Monsieur le Maire informe les citoyens qu'un suivi a été fait avec la SQ à ce propos et quelques solutions sont présentement à l'étude. Un suivi sera effectué à une séance ultérieure.

064-03-2011

Adoption du règlement 293 modifiant le règlement de zonage 124 dans la zone 34 IA

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le règlement intitulé «Règlement numéro 293 modifiant le règlement de zonage 124 afin d'enlever un usage dans la zone 34 IA.»

ADOPTÉE

065-03-2011

Adoption du second projet de règlement 294 modifiant le règlement de zonage 124 dans la zone 40 Ra/C

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement intitulé «Règlement numéro 294 modifiant le règlement de zonage numéro 124 afin d'ajouter un usage dans la zone 40 Ra/C.»

ADOPTÉE

066-03-2011

Augmentation des heures du coordonnateur des loisirs

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise que le nombre d'heures de travail du coordonnateur des loisirs, Monsieur Loïc Lance, soit augmentée à 30 heures par semaine à compter du 7 mars 2011.

ADOPTÉE

067-03-2011

Contribution annuelle à la bibliothèque Graziella-Ouellet

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise le versement de la contribution annuelle de 750\$ au Comité de la bibliothèque. Cette dépense sera puisée au poste Subvention Comité bibliothèque (02 70230 970).

ADOPTÉE

068-03-2011

Installation d'une sortie d'eau à la patinoire de l'École Bon-

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de matériel permettant l'installation d'une sortie d'eau à

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Pasteur	la patinoire de l'École Bon-Pasteur, facilitant ainsi le travail du surveillant chargé de l'arrosage de la patinoire.
069-03-2011 Brunch thématique sur le gaz de schiste	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux billets pour le brunch thématique portant sur le gaz de schiste qui aura lieu le 13 mars à Sainte-Sophie-de-Lévrard. La somme 24\$ pour l'achat des billets sera puisée au poste Promotion – municipalité (02 69000 999) et les frais de déplacement au poste Frais de déplacement - Élus (02 11000 310).</p> <p>ADOPTÉE</p>
Période de questions	Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.
Demande de contribution Cadets de l'aviation	Puisqu'il n'y a aucun participant de notre municipalité, le conseil municipal ne contribuera pas cette année.
070-03-2011 Demande d'aide financière Association des personnes handicapées de l'Érable inc.	<p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 150\$ en appui financier à l'Association des personnes handicapées de l'Érable inc. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).</p> <p>ADOPTÉE</p>
071-03-2011 Demande d'aide financière Association de la fibromyalgie des Bois-Francs	<p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 150\$ en appui financier Association de la fibromyalgie des Bois-Francs. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).</p> <p>ADOPTÉE</p>
072-03-2011 Publicité Guide des services cyclistes 2011	<p>SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal approuve un paiement de 242\$ plus taxes pour la promotion publicitaire de la Gare de Lyster dans le Guide des services cycliste 2011 du Parc linéaire des Bois-Francs. La somme sera puisée dans le compte Promotion-municipalité (02 69000 999).</p> <p>ADOPTÉE</p>
Publicité régionale Guide des services cyclistes 2011	Puisque la municipalité prend déjà une publicité individuelle pour la Gare de Lyster, le conseil municipal ne désire pas se joindre à la publicité régionale cette année.
073-03-2011 Souper bénéfice ORAPÉ	<p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p>

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux billets au total de 80\$ pour le souper bénéfice donné par ORAPÉ. La somme de sera puisée au poste Promotion – municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

074-03-2011
Demande de réouverture de la clinique sans rendez-vous CLSC avec présence médicale

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'envoi d'une lettre au comité des usagés du CSSSAE pour les appuyer dans leurs démarches.

ADOPTÉE

075-03-2011
Lettre de félicitations à Madame Nathalie Vachon

**SUR LA PROPOSITION DE : YVON MARTINEAU
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'envoi d'une lettre de félicitations à Madame Nathalie Vachon pour son accréditation à l'AACD.

ADOPTÉE

076-03-2011
Activités des bénévoles

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE ce conseil municipal autorise une dépense maximale de 800\$ dans le cadre de l'organisation de l'activité municipale pour les bénévoles. La somme sera puisée dans le compte Promotion-municipalité (02 69000 999). L'activité aura lieu le 16 avril 2011, soit une partie de sucre à 15 h, un souper de cabane à 18 h et une soirée.

ADOPTÉE

077-03-2011
Demande de carte de crédit pour la municipalité

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire une demande afin d'obtenir une carte de crédit Visa auprès de la Caisse Desjardins, si possible pour utilisateurs multiples, avec une limite de crédit de 5 000\$.

ADOPTÉE

078-03-2011
Adoption du procès verbal séance tenante

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

079-03-2011
Levée de la séance

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 21 h 22.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 7^e jour de mars 2011

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière